

En 2018-2019, l'absentéisme touche en moyenne 6 % des élèves du second degré public

- Du fait de leurs absences, les élèves perdent en moyenne 6,7 % de temps d'enseignement. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu est de 1,6 %.

De septembre 2018 à mai 2019, dans les établissements publics du second degré, 6 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne. Ce taux d'absentéisme moyen annuel est de 3,5 % dans les collèges, de 7,6 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 19,1 % dans les lycées professionnels (LP).

Comme chaque année, le taux d'absentéisme varie fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2019, l'absentéisme touche moins de 2,6 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 15 %. Dans 95 % des départements, moins de 1 % des élèves sont signalés pour leur absentéisme persistant.

Sophie Cristofoli, DEPP-B3

► En raison de leurs absences, tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, de septembre 2018 à mai 2019, les élèves du second degré perdent en moyenne 6,7 % du temps d'enseignement. Ce temps d'enseignement perdu pour absences des élèves est stable par rapport à l'année précédente (6,7 %).

Pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie de 3,4 % à 8,3 %, maximum atteint en mai 2019 ► **figure 1**. Ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collégiens perdent en moyenne 5,8 % de leur temps d'enseignement, alors que les élèves de LEGT en perdent 7,6 %, et que ceux de LP, les plus touchés, perdent 10,9 % d'heures d'enseignement. Ce taux est proche de celui observé l'an dernier pour les collèges (5,5 % en 2017-2018) et pour les LEGT (7,4 % en 2017-2018) ; il est en baisse de 2,3 points pour les LP se rapprochant ainsi du niveau atteint deux ans auparavant (13,2 % en 2017-2018 mais 9,8 % en 2016-2017).

Les élèves perdent toujours 1,6 % du temps d'enseignement en raison d'absences non justifiées

Parmi toutes ces absences, certaines sont considérées comme non justifiées, soit parce qu'aucun motif d'excuse n'a été fourni, soit parce que le motif donné a été considéré non légitime par l'établissement.

► 1 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement en 2018-2019 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	2,9	3,4	6,7	3,4
Octobre	4,3	5,4	9,1	5,0
Novembre	5,1	6,3	9,9	5,8
Décembre	5,8	10,3	12,4	7,5
Janvier	6,7	7,8	11,0	7,4
Février	7,6	8,3	11,7	8,2
Mars	6,0	7,7	10,7	6,9
Avril	6,8	9,2	12,8	8,0
Mai	7,0	9,7	14,3	8,3
Moyenne 2018	5,8	7,6	10,9	6,7

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.

Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 20.18. © DEPP

Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, en 2018-2019, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 1,6 % en moyenne. Ce résultat est similaire à celui des années précédentes : 1,6 % en 2017-2018 ; 1,5 % en 2016-2017 et en 2015-2016.

Cette année, ce temps d'enseignement perdu est de 2,1 % pour les LEGT 1 % pour les collégiens et 4,7 % pour les LP.

Le temps d'enseignement perdu met aussi en évidence la croissance progressive des absences injustifiées tout au long de l'année. Il est de 0,7 % en septembre et augmente régulièrement jusqu'à 2,8 % en mai ► **figure 2**.

L'absentéisme varie selon les mois et le type d'établissement

Parmi les élèves présentant des absences non justifiées, certains franchissent le seuil des quatre demi-journées dans le mois et sont ainsi considérés comme « absentéistes ».

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, en moyenne, 6 % des élèves du second degré public sont absentéistes chaque mois ; il s'agit là d'une moyenne calculée sur les mois de septembre 2018 à mai 2019.

La proportion d'élèves absentéistes varie sensiblement selon le type d'établissement et d'un mois à l'autre, avec une tendance à

l'augmentation tout au long de l'année. Dans les collèges, le taux d'absentéisme est en moyenne de 3,5 % et évolue selon les mois de 1,6 % à 4 % avec un pic à 6,6 % en mai 2019. Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), le taux annuel moyen est de 7,6 % et varie de 2,6 % à 8,9 % pour culminer à 18,7 en mai 2019. Dans les lycées professionnels (LP), le taux d'absentéisme est en moyenne sur l'année de 19,1 % et varie de 11,4 % à 19,7 %, avec un maximum de 36,9 % atteint en mai 2019. Les variations mensuelles sont pour partie à relier au calendrier des vacances scolaires. En effet, un élève atteint plus facilement le seuil de quatre demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est élevé. Par ailleurs, comme chaque année, le mois de mai, situé en fin d'année scolaire, est le plus impacté par l'absentéisme ► **figure 3**.

Moins de 2,6 % d'élèves absentéistes dans la moitié des établissements

Les établissements ne sont pas affectés de la même façon par l'absentéisme. Dans les lycées professionnels, l'absentéisme est élevé dès le début de l'année. En septembre 2018, il est sept fois plus élevé que dans les collèges et 4,5 fois plus que dans les lycées d'enseignement général et technologique. À partir du mois de novembre, il représente environ 5 fois le taux d'absentéisme des collèges et le triple de celui des LEGT. En décembre 2018, avril et mars 2019, il représente toujours 5 fois le taux d'absentéisme des collèges et plus du double de celui des LEGT. En mai 2019, il représente moins du double du taux d'absentéisme des LEGT.

L'ampleur relative de l'absentéisme en lycée professionnel est observée depuis le début de l'enquête. Une orientation plus ou moins choisie, des temps de transport plus élevés, le temps consacré à un travail d'appoint pourraient en être les principales raisons.

Par ailleurs, tous types d'établissement confondus et six mois sur neuf, le taux d'absentéisme ne dépasse pas 2,6 % dans la moitié des établissements les moins touchés par le phénomène. De septembre 2018 à février 2019, ce taux d'absentéisme médian reste inférieur ou égal à 2,6 % (taux de janvier 2019) ; il est de 2,9 % en mars puis atteint 5,7 % en mai (voir « Pour en savoir plus » – **figure 4.3**).

Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est situé au milieu de l'année scolaire et compte régulièrement quatre semaines de

► 2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement en 2018-2019 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,4	0,6	2,2	0,7
Octobre	0,7	1,1	3,3	1,0
Novembre	0,8	1,4	3,7	1,3
Décembre	1,0	3,0	5,4	1,9
Janvier	1,0	1,7	4,1	1,5
Février	1,2	2,0	4,7	1,8
Mars	1,1	2,2	4,6	1,7
Avril	1,4	2,8	6,0	2,2
Mai	1,6	4,0	8,2	2,8
Moyenne 2018	1,0	2,1	4,7	1,6

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.

Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 20.18. © DEPP

► 3 Proportion d'élèves absentéistes par type d'établissement en 2018-2019 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,6	2,6	11,4	2,6
Octobre	2,0	3,1	13,1	3,2
Novembre	3,7	6,0	18,4	5,5
Décembre	2,8	8,8	19,7	6,0
Janvier	3,9	7,1	19,7	6,1
Février	2,8	5,1	14,2	4,4
Mars	4,0	8,9	19,7	6,8
Avril	3,8	8,1	18,7	6,3
Mai	6,6	18,7	36,9	12,9
Moyenne 2018	3,5	7,6	19,1	6,0

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.

Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 20.18. © DEPP

► 4 Distribution de la proportion des élèves absentéistes en janvier 2019 (en %)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,5	1,5	4,6	9,4
LEGT	1,5	4,7	10,3	19,5
LP	5,6	12,6	27,1	40,3
Ensemble	0,8	2,6	7,0	15,3

Lecture : un quart des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du premier quartile (0,8 %), la médiane est le seuil qui partage les établissements par la moitié (2,6 %), 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du dernier quartile (7 %) et pour 90 % des établissements cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (15,3 %).

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.

Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 20.18. © DEPP

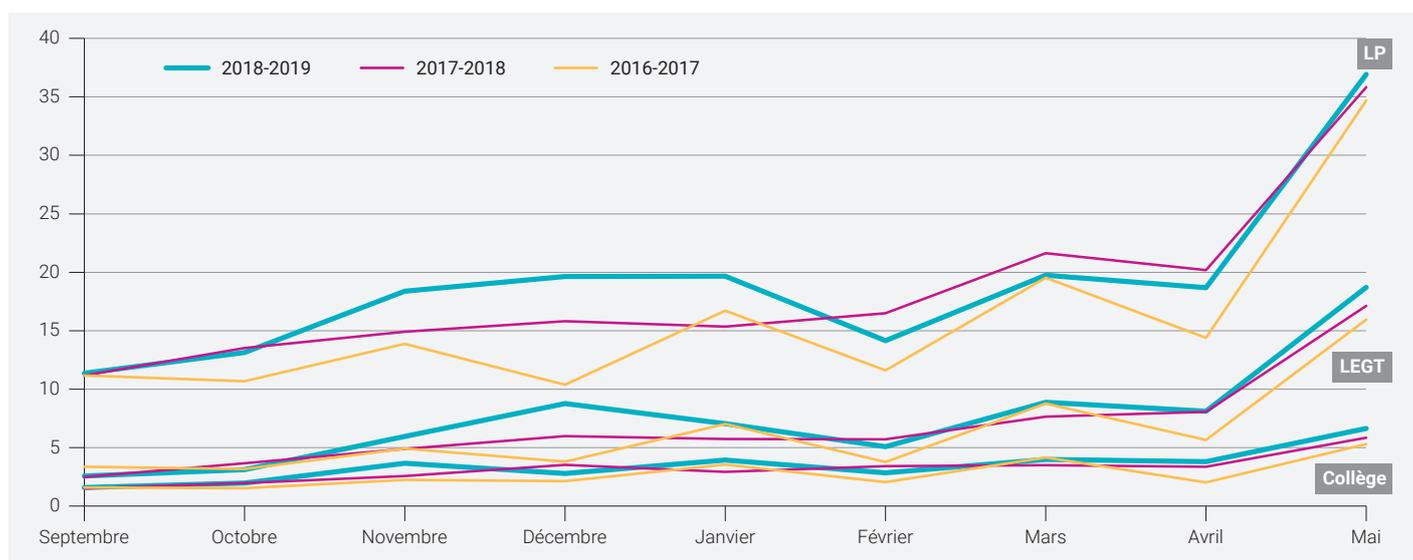
cours quel que soit le calendrier des vacances scolaires.

En janvier 2019, la moitié des établissements comptent moins de 2,6 % d'élèves absentéistes, et un quart moins de 0,8 %. À l'autre extrême, dans 10 % des établissements, cette proportion atteint au moins 15,3 % ► **figure 4**.

L'absentéisme a augmenté par rapport à l'année précédente

En moyenne sur l'année scolaire 2018-2019, le taux d'absentéisme a crû de 0,4 point pour l'ensemble des établissements par rapport à l'année précédente (6 % en 2018-2019 contre

► 5 Comparaison mensuelle de 2016-2017 à 2018-2019 de la proportion d'élèves absents par type d'établissement (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.
Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 20.18. © DEPP

5,6 % en 2017-2018). Cette augmentation est légèrement plus marquée pour les lycées (LEGT et lycées professionnels) : + 0,8 point alors que pour les collèges, la hausse est de 0,3 point ► **figure 5**. Depuis janvier 2014, l'absentéisme augmente modérément d'une année à l'autre (voir « Pour en savoir plus » – **figure 5.2**).

Une comparaison mois par mois montre une augmentation portée par le mois de novembre tant en collège qu'en lycée (LEGT et LP). Pour les lycées, cette hausse, sans doute en lien avec les mouvements sociaux, est aussi visible en décembre et janvier après prise en compte des vacances scolaires.

Les établissements qui comptent le plus d'heures d'absences concentrent aussi le plus d'absentéistes

La notion de « justification » de l'absence dépend en partie de l'appréciation de l'établissement. Aussi, selon les règles de gestion des absences au sein des établissements, on pourrait faire l'hypothèse d'un effet « vase communicant » entre les absences justifiées et les absences non justifiées. Ce n'est pas le cas : en moyenne, plus un établissement comptabilise des absences justifiées, et plus il comptabilise des absences non justifiées. En effet, dans le quart des établissements les plus touchés par la totalité des absences, la proportion d'heures perdues pour absence non justifiée représente ainsi 3 % du temps d'enseignement, soit six fois plus que dans les établissements les moins touchés par

les absences tous motifs (voir « Pour en savoir plus » – **figure 5.3**).

Il est intéressant de remarquer qu'une plus grande proportion d'heures perdues pour absences est liée au phénomène d'absentéisme. C'est effectivement dans les établissements avec le plus d'heures perdues que les cas d'absentéisme sont les plus fréquents en moyenne. En janvier 2019, dans le quart des établissements comptant la part la plus importante d'heures perdues par la totalité des absences, le taux d'absentéisme est lui aussi six fois plus élevé que dans les établissements les moins touchés par les absences tous motifs (voir « Pour en savoir plus » – **figure 5.4**).

L'absentéisme lourd touche en moyenne 1,3 % des élèves

Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées permet de mesurer l'absentéisme « lourd ». La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : quelles que soient les années, elle s'établit, en moyenne, toujours autour de 1 % sur l'ensemble des établissements. En 2018-2019, tous types d'établissement confondus, elle oscille entre 0,7 % et 1,5 %, à l'exception du mois de mai où elle atteint un maximum de 3,4 %.

Et, comme nous le verrons, ce sont les établissements les plus touchés par cet absentéisme. En 2018-2019, le taux d'absentéisme lourd est, en moyenne sur l'année, de 0,6 % dans les collèges, de 1,8 % dans les LEGT et de 5 % dans les lycées professionnels, où il varie de 2,7 % (septembre 2018) à 12,7 % en mai 2019 ► **figure 6**.

► 6 Proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées par mois, par type établissement en 2018-2019 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,4	0,6	2,7	0,7
Octobre	0,4	0,7	2,9	0,7
Novembre	0,6	1,3	4,6	1,2
Décembre	0,4	1,6	4,7	1,1
Janvier	0,6	1,6	5,1	1,3
Février	0,5	1,0	2,7	0,8
Mars	0,8	2,2	5,3	1,5
Avril	0,6	1,8	4,2	1,2
Mai	1,3	5,7	12,7	3,4
Moyenne 2018	0,6	1,8	5,0	1,3

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.
Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 20.18. © DEPP

Le taux moyen d'élèves signalés aux DSDEN dépasse 1 % dans seulement sept départements

La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire – n° 2015-108 du 31 janvier 2015 – prévoit que les chefs d'établissement signalent à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale les élèves dont la persistance du défaut d'assiduité n'a pu être enrayerée par les mesures mises en œuvre au sein de l'établissement. Tous les élèves absents n'ont donc pas vocation à être systématiquement signalés aux DSDEN.

Pour mieux connaître la population des élèves signalés, en parallèle des données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte complémentaire d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

La proportion moyenne d'élèves signalés est largement moins importante que celle d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois. Les signalements semblent plus liés à l'absentéisme lourd. Sur l'ensemble de l'année scolaire et des établissements du second degré public, le taux d'élèves signalés aux DSDEN est de 0,4 % en moyenne.

Il varie peu dans les collèges, oscillant entre 0,2 % et 0,5 % selon le mois. Dans les LEGT, ce taux varie de 0,1 % à 0,5 %, maximum atteint en décembre 2018.

Et c'est dans les LP que la proportion d'élèves signalés est la plus importante ; elle varie de 0,6 % à 1,7 % tout au long de l'année, maximum atteint en décembre 2018 comme pour les LEGT ► **figure 7**.

Quant aux signalements dans le premier degré public, ils relèvent de l'exception (0,05 % des élèves en moyenne).

Le taux de signalement varie d'un département à l'autre. En 2018-2019, pour ce qui concerne l'enseignement secondaire public, le taux moyen d'élèves signalés aux directions des services départementaux de l'éducation nationale dépasse rarement 1 %. Seuls sept départements, l'Aisne (1,02 %), les Alpes-Maritimes (2,49 %), la Loire (1,07 %), la Moselle (1,43 %), la Somme (1,21 %), le Var (1,39 %) et le Territoire de Belfort (1,16 %) déclarent un taux moyen d'élèves signalés supérieur à 1 %.

Dans dix-huit départements, ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,4 %, tout en restant inférieur à 1 % (voir « Pour en savoir plus » – figure DSDEN).

Pour l'ensemble des autres départements, il varie de 0,04 % à 0,38 %.

Plus que l'ampleur variable de l'absentéisme, ces taux peuvent traduire des pratiques de signalement différentes selon les départements. ■

► 7 Pourcentage d'élèves signalés aux DSDEN en 2018-2019 (en %)

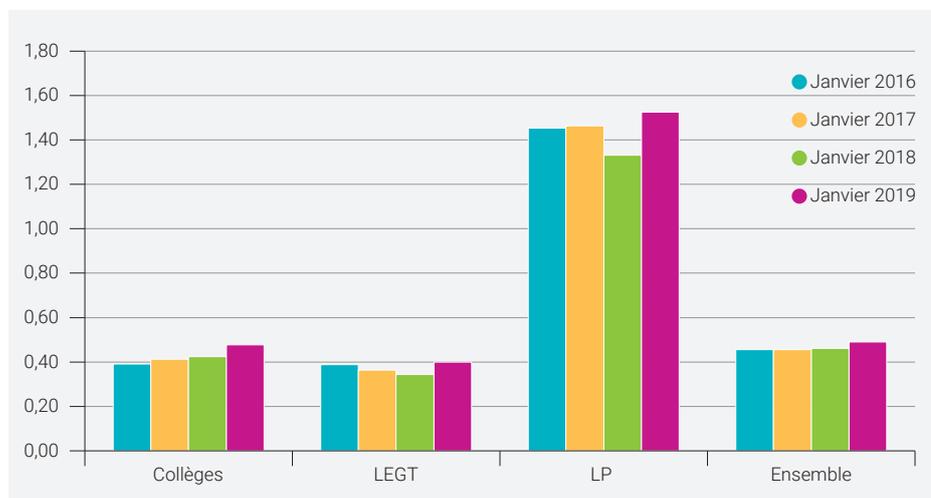
	% Public			
	Collège	LGT	LP	Ensemble
Septembre	0,2	0,1	0,6	0,2
Octobre	0,3	0,3	1,3	0,4
Novembre	0,4	0,4	1,5	0,5
Décembre	0,4	0,5	1,7	0,5
Janvier	0,5	0,4	1,5	0,5
Février	0,4	0,3	1,4	0,4
Mars	0,5	0,4	1,2	0,4
Avril	0,4	0,3	1,0	0,4
Mai	0,5	0,2	0,9	0,4
Juin	0,4	0,1	0,2	0,2
Moyenne 2018	0,4	0,3	1,2	0,4

Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.

Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des DSDEN sur les élèves signalés pour absentéisme.

Ref. : Note d'Information, n° 20.18. © DEPP

► 8 Évolution de la proportion d'élèves signalés aux DSDEN entre janvier 2016 et janvier 2019 (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics du second degré.

Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des DSDEN sur les élèves signalés pour absentéisme.

Ref. : Note d'Information, n° 20.18. © DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouver la Note d'information 20.18, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques